

Marc LAMUR  
7, Iorette  
33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

MAIRIE  
33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

Le 11 décembre 2011

Objet : demande d'un droit de réponse

Monsieur Le Maire,

Suite à la lecture de votre gazette de juillet 2010 (pj 1) après mon installation à Iorette, je vous demande un droit de réponse ; toutes les pièces sont visibles provisoirement sur le lien : . Je vous demande de publier cette lettre et les pièces-jointes dans le prochain numéro de votre gazette.

Je m'interrogeais sur l'agressivité sans raison, sur le pourquoi des insultes, menaces, chantage, revendication de propriété du muret et autres agressions sonores par certains de vos administrés. Ces menaces ayant été principalement proférées envers ma mère âgée de 82 ans, j'ai fait appel directement à la gendarmerie.

Je considère la communication de votre équipe, somme toute très technique, tronquée et délétère. Certains de vos administrés ont été trompés. Cela n'est pas acceptable.

Concernant l'objet de votre communication (pj 1), la question d'argent était ridicule dans cette affaire de dégradation de muret. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté la décision du juge sans faire appel. Le fond par contre montre bien un travail fait sans réelle volonté de bien le faire. Cette mise en lumière était l'objet de cette demande en justice ; objectif réussi.

Par ailleurs, la question de l'humidité que certains avancent pour justifier cette dégradation n'est qu'une simple déraison.

Ce muret a été construit au 19<sup>ème</sup> siècle et c'est à partir de 2002 qu'il a commencé à être dégradé d'une manière drastique (pj 2a, 2b, 3). L'entreprise qui l'a rénové est spécialisée dans la rénovation des constructions anciennes. Ce n'est donc pas sa compétence qui est en jeu...

Afin d'éradiquer dans l'avenir toute tentative d'incivilité, je vous confirme ma demande de publier cette lettre et les pièces-jointes dans le prochain numéro de votre gazette et de trouver une solution pour faire cesser définitivement la pollution sonore.

Dans l'attente de votre réponse que j'attends dans un délai raisonnable,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, avec tout le respect que je dois à votre fonction, mes salutations distinguées

## Pièce 1

Le Conseil Municipal va rajouter les niches au-dessus pour les tempêtes de neige et les grands verglas.  
L'achat d'une génératrice : 2 devis sont arrivés :

- Electric Bobinage Service 2 690 € HT avec puissance de 30 KW
- Grudan 2 890 € GH avec puissance de 25 KW.
- Monsieur Dutrec se propose de prendre contact avec une autre entreprise pour faire un autre devis, estimant les deux précédents trop chers.

### Logement de Lorette

L'architecte doit prendre contact avec le SIPHEM pour se renseigner sur les critères économiques et écologiques, pour finaliser le projet.

De plus, l'architecte propose: l'installation d'un chauffe-eau solaire et le mode de chauffage de la maison par poêle à granulés de bois ou cheminée à foyer fermé. Le conseil municipal décide de lancer l'appel d'offre avec chauffe-eau solaire et chauffage par granulés, la décision sera prise en fonction des tarifs présentés.

Après plusieurs sollicitations de Monsieur Millescamps auprès des conseillers municipaux, le Conseil Municipal décide d'inviter à sa prochaine réunion Monsieur Millescamps et Melle Clavé afin de s'expliquer et pouvoir répondre au mieux aux diverses requêtes.

### Dossier LAMUR

Le Tribunal Administratif a rejeté la requête de Monsieur Lamur Marc. Le Tribunal Administratif considère que: «la mesure d'expertise sollicitée n'est pas utile au jugement d'un litige susceptible d'être porté devant le tribunal administratif, dès lors que le chiffrage des travaux nécessaires pour remédier aux désordres mineurs constatés sur le muret de M. Marc Lamur sera, en tout état de cause, inférieur à l'enrichissement procuré au requérant par l'exécution, aux frais de la commune de Saint Michel de Lapujade, des travaux de rénovation dudit muret ».

### Repas des anciens

Le repas est prévu pour le 24 janvier. Il y a 37 inscrits à ce jour.

Certaines personnes ne pouvant venir pour cause de santé remercient le Conseil Municipal de l'attention apportée par les paniers garnis.

Monsieur Vannier propose d'ouvrir le repas à toute la commune, afin de rassembler plus de monde. Le Conseil n'est pas contre mais peut-être sous une autre forme.

Le Conseil Municipal, par l'intervention oratoire du maire, Philippe BOISSONNEAU, s'associe à la famille Sanseigne, pour le décès de J. Sanseigne, et souhaite beaucoup de courage à sa famille.

Monsieur Malandit-Sallaud propose l'honneur de la commune pour monsieur Gaudenèche qui a présidé les fêtes de la commune pendant 31 ans. Monsieur le Maire suggère d'organiser cela pendant le conseil de juin. Le Conseil Municipal donne son accord.

### Litige locataires M. Millescamps et Melle Clavé

Pour faire suite à leur demande, Monsieur le Maire a invité Mlle CLAVE et M. MILLESCAMPS à venir au conseil municipal le 24 février. Invitation déposée par courrier dans lequel ils dictent leurs conditions de location. Une entrevue a eu lieu le samedi 27 février entre 11h50 et 12h00. Le conseil municipal juge insultante cette proposition et décide de ne pas y donner suite, Monsieur le Maire déposera par courrier, une nouvelle fois, que les travaux d'insonorisation seront réalisés avec la rétribution du logement voisin.

### Compte Administratif 2009

Monsieur Maurice POUDENS, en qualité de Maire, présente le compte administratif 2009.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	16
Recettes	42
Soit un excédent de Fonctionnement :	26
INVESTISSEMENT	
Dépenses	15
Recettes	30
Soit un excédent d'Investissement de :	20
Soit un excédent global au 31/12/2009 de :	46

Après étude détaillée, le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif 2009.

**C.C.A.S.** Le compte administratif et le bilan de l'exercice 2009 font apparaître un solde créditeur de 46 000 € sans aucune dépense et aucune recette n'ayant été effectuée en 2009.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Monsieur Malandit-Sallaud souligne que les tarifs d'électricité sont trop élevées et qu'une attention particulière doit être apportée à ces consommations. Il demande à l'agent d'entretien d'être vigilant sur la consommation du chauffage aux sanitaires du garage.

## Pièce 2a

Marc LAMUR  
7 Lorette  
33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

35 bis, rue Claude TILLIER  
75012 PARIS  
06 87 11 29 51  
marc.lamur@freesbee.fr

Monsieur le Maire,  
Mairie de SAINT MICHEL DE LAPUJADE  
33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE

PARIS  
Le 5 avril 2006

RAR

OBJET : Dégradations...

Monsieur Le Maire,

Ce courrier fait suite à notre entretien téléphonique du 4 avril 2006. Nous vous confirmons notre amère surprise d'avoir trouvé le muret devant notre maison une fois de plus dégradé et pour une première fois dégradé à 30 cm du sol.

L'un des membres de votre conseil a proposé que le muret de notre propriété soit reconstruit et rabaissé pour permettre le passage... des « tankers des autoroutes » ; Demain, il pourrait proposer... la destruction de notre maison pour permettre le passage des futurs « supertankers des autoroutes », car ils évolueront dans le sens du gigantisme.

Nous souhaitons valoriser notre maison. Conserver à cette maison son cachet originel et original participera de plus à créer de la valeur pour Lorette et par suite pour Saint Michel de Lapujade.

Nous vous demandons de reconstruire ce muret à l'identique. Cet identique doit être compris comme avant le début de cette série de dégradations.

De plus, un enfant s'est blessé sous nos yeux samedi 1<sup>er</sup> avril en faisant du vélo dans notre espace privé entre muret et maison. Nous envisageons de clore cet espace après rénovation du carrefour.

Cette nouvelle dégradation de notre muret démontre la faillite des promoteurs de la décision d'accepter et d'imposer l'axe de passage actuel des « véhicules hors normes » collaborent, semble-t-il, avec une seule « entreprise » de Lorette établie sur un chemin vicinal. Le conseil municipal sait par expérience que ces « coupables » restent impunis pour leurs dégradations récurrentes.

Par ailleurs, il semble qu'un espace protégeant la sortie des fidèles et des visiteurs soit prévu devant la chapelle de LORETTE.

## Pièce 2b

Il paraît que cet espace devant la chapelle empêcherait le trafic de ces géants. Pourquoi alors proposer de rabaisser notre muret pour permettre le passage ? Quelle valeur accorder à cet espace dans l'hypothèse toujours possible sur de telles machines de freins « lâchant » dans une pente de quel ordre ? 25°, 30° ou 35° peut-être plus. Au bout du « chemin vicinal » après les enfants, les femmes et les hommes sur le parvis, dans l'axe au centre de la cible il y a notre maison et les pièces occupées par Madame Ghislaine LAMUR.

Comme nous l'avions écrit lors de notre courrier RAR, ils existent d'autres solutions pour préserver les personnes, les biens collectifs et privés.

Faute d'avoir été lu, faute d'explication et pour tenter une dernière fois de comprendre les décisions de la majorité au conseil municipal, nous vous demandons une réponse dans un délai raisonnable,

Et vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en nos sentiments les meilleurs.



## Pièce 3

Département de la **GIRONDE**  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement de **LANGON**  
\*\*\*\*\*  
Canton de **LA REOLE**  
\*\*\*\*\*  
Commune de  
\*\*\*\*\*  
**SAINT MICHEL DE LAPUJADE**  
\*\*\*\*\*  
33190

H.O. : Mardi-Jeudi : 9h-12h

Tél/Fax : 05.56.61.76.18  
Adresse e-mail :

[saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr](mailto:saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr)

St Michel de Lapujade, le 25/04/2006

Monsieur le Maire

**33190 SAINT MICHEL DE LAPUJADE**

à

Monsieur Marc LAMUR

35 Bis Rue Claude Tiller

75012 PARIS

Objet : Dégradation à votre muret de Lorette

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 5 avril courant relative à l'affaire citée en objet,

J'ai, comme promis lors de notre conversation téléphonique, donné lecture de cette missive à mon conseil municipal.

Celui-ci a été très attentif à vos observations empreintes d'une certaine requête.

En effet, certains membres du conseil municipal se sentant plus particulièrement concernés ont toutefois fait remarquer que les camions sortis de chez eux, ils n'en étaient plus responsables.

Malgré tout, ils se sont rendus à l'évidence qu'une fois le bourg aménagé, ces tankers que vous qualifiez en tant que tels et assez justement d'ailleurs, ne pourront plus négocier le virage.

Je crois avoir compris dans leurs propos que les responsables des Vignobles Boissonneau puisque c'est d'eux qu'il s'agit exclusivement, réfléchissant à les faire accéder à leur propriété par une autre route, ces supertankers, comme vous les avaient si bien identifiés.

Espérant une issue raisonnable et favorable à ce problème afin que votre propriété ne soit plus exposée à ce genre de risque, tout en sécurisant également la circulation sur cette voie communale.

Restant à votre disposition de la suite qui va être donnée à cette affaire.

Et espérant que votre requête soit pleinement satisfaite.

Je vous prie de croire, Monsieur LAMUR, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Maire,  
Jean-Luc GAUDENECHÉ

